



**Convention sur l'élimination  
de toutes les formes  
de discrimination à l'égard  
des femmes**

Distr. générale  
5 mai 2003  
Français  
Original: anglais/français

---

**Comité pour l'élimination de la discrimination  
à l'égard des femmes**

**Vingt-neuvième session**

30-juin-18 juillet 2003

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

**Application de l'article 21 de la Convention**

**sur l'élimination de toutes les formes de discrimination  
à l'égard des femmes**

**Rapport établi par les institutions spécialisées  
des Nations Unies concernant l'application  
de la Convention dans les domaines qui entrent  
dans le cadre de leurs activités**

**Note du Secrétaire général**

**Additif**

**Organisation des Nations Unies pour l'alimentation  
et l'agriculture**

1. Le 11 mars 2003, au nom du Comité, le Secrétariat a invité l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) à présenter au Comité un rapport sur les renseignements que les États avaient fournis à la FAO au sujet de l'application de l'article 11 et des articles connexes de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, pour compléter les renseignements figurant dans les rapports des États parties à la Convention qui seraient examinés à la vingt-neuvième session.
2. Par ailleurs, le Comité souhaitait avoir des renseignements sur les activités, programmes et décisions de la FAO visant à promouvoir l'application de l'article 11 et des articles connexes de la Convention.
3. Le rapport ci-joint est présenté en réponse à la demande du Comité.



## Annexe

### **Rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture présenté au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes lors de sa vingt-neuvième session**

#### **Brésil**

1. Selon les statistiques de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), la population du Brésil comptait, en 2001, 172 559 000 habitants, dont 18,3 % de ruraux. La population économiquement active était estimée à 46,6 %, dont 16,1 % travaillant dans le secteur agricole. La proportion de femmes économiquement actives était de 35,5 %, dont 8,8 % travaillant dans l'agriculture.

2. Le programme de pays de la FAO pour le Brésil a pu être réorganisé selon les trois grands groupes ou domaines d'action suivants :

a) Lutte contre la pauvreté et sécurité alimentaire, fusionnées avec le module des projets en matière de formation de revenu et entreprises en coopération avec le Ministère de l'intégration nationale et le Ministère du développement agricole;

b) Santé animale, protection des plantes et sécurité alimentaire;

c) Gestion durable des ressources naturelles dans le cadre du Programme forestier national, et nouveaux projets à négocier avec le Ministère de l'environnement, le Service national des eaux et les secrétariats d'État à l'environnement, dans les domaines de la lutte contre la désertification, de la gestion des ressources en eau et des sols et de la diversité biologique.

#### **Activités menées par la FAO en faveur de l'autonomisation des femmes rurales et de l'égalité des sexes**

3. Depuis 1998, la FAO a organisé au Brésil un certain nombre d'ateliers consacrés à l'analyse des questions socioéconomiques et des conditions spécifiques de chaque sexe et destinés aux fonctionnaires techniques et aux planificateurs des organismes publics et des organisations non gouvernementales locales.

4. En décembre 2000, la FAO et la Red de Instituciones Vinculadas a la Capacitación en Economía y Políticas Agrícolas en América Latina y el Caribe (REDCAPA) ont lancé le premier cours de téléenseignement par Internet de l'analyse des questions socioéconomiques et des questions spécifiques de chaque sexe. La FAO s'est chargée d'élaborer les supports pédagogiques, de concevoir le programme et d'organiser le déroulement du cours. REDCAPA s'est occupée de l'aspect technique de la mise en oeuvre. Le téléenseignement offre d'énormes possibilités aux agents de l'aide au développement, du fait qu'il leur permet d'accéder à une information actualisée tout en facilitant l'échange des données d'expérience sans que les intéressés aient à se déplacer. Le cours s'est déroulé sur 16 semaines, du 26 mars au 13 juillet 2001. Coordiné par deux directeurs, qui représentaient les deux organisations, il a profité à 74 participants originaires de pays d'Amérique latine, y compris le Brésil.

5. Pour favoriser une meilleure prise en compte des femmes dans les politiques agricoles et les stratégies de développement, la FAO a réalisé en coopération avec l'Institut de Réforme agraire du Brésil (Instituto Nacional de Colonização e Reforma Agrária) un projet d'assistance technique sur l'égalité des sexes dans le contexte de la réforme agraire au Brésil.

6. La FAO a aidé à élaborer une stratégie institutionnelle en faveur de l'intégration de l'égalité des chances pour les hommes et les femmes dans les programmes de réforme agraire. Elle a aussi proposé une méthode d'analyse des systèmes agraires qui intègre des critères de sexe. La FAO a aidé le Centre d'études économiques de l'Université de Campinas à réaliser une étude sur la condition de la femme dans les zones faisant l'objet de la réforme agraire, dans différentes régions du pays.

### **Costa Rica**

7. Selon les statistiques de la FAO, la population du Costa Rica comptait, en 2001, 4 112 000 habitants, dont 49,3 % de femmes et 40,5 % de ruraux. La population économiquement active était estimée à 41 %, dont 20 % travaillant dans le secteur agricole. La proportion de femmes économiquement actives était de 31,3 %, dont 5,9 % travaillant dans l'agriculture.

#### **Activités menées par la FAO en faveur de l'autonomisation des femmes rurales et de l'égalité des sexes**

8. La survie des économies agricoles est assurée essentiellement par les femmes, qui jouent un rôle important dans la production des céréales de base, lesquelles sont les garantes de la sécurité alimentaire. À cet égard, le Costa Rica participe aux travaux du Groupe de travail intergouvernemental chargé d'oeuvrer à la concrétisation du droit à une alimentation adéquate.

9. Renforcement des organisations d'agriculteurs : L'assistance technique offerte par la FAO a pour objectif de renforcer la présence des femmes dans les groupements d'agriculteurs. Elle apporte son appui aux activités éducatives visant à développer l'esprit d'initiative, l'organisation sociale de la collectivité et les techniques d'élevage. Elle appuie également l'intégration d'une démarche soucieuse de l'égalité des sexes dans les stratégies agricoles et dans l'élaboration de programmes pour l'égalité de chances dans le secteur de l'élevage.

10. La FAO a organisé au Costa Rica un certain nombre d'ateliers et de séminaires consacrés à l'analyse socioéconomique et à l'analyse des conditions spécifiques de chaque sexe. Les bénéficiaires en étaient les fonctionnaires techniques et les planificateurs des organismes publics et des organisations non gouvernementales directement intéressées par le secteur de l'élevage.

11. La FAO a apporté son appui également à des projets ayant trait au développement rural intégré, à la communication au service du développement, à la gestion de l'agroforesterie et à la vulgarisation agricole, pour lesquels elle a adopté des démarches de type participatif en vue d'intégrer une prise en compte égale des hommes et des femmes dans toutes les activités envisagées.

12. Pour favoriser une meilleure intégration des femmes dans les politiques gouvernementales, la FAO a apporté son appui à une étude visant à mettre au point

des indicateurs d'égalité des sexes dont le Ministère de l'agriculture puisse se servir lors de l'élaboration des politiques.

13. Pour contribuer à la sécurité alimentaire, à la protection de l'environnement et au développement, la FAO a collaboré avec l'association costa-ricienne ANDAR, favorisant du même coup la promotion du transfert des technologies relatives aux plantes médicinales et à la diversité biologique. Les activités menées à cette occasion ont visé les femmes et les jeunes des communautés de Cartagena et de Santa Rosa.

14. De mai 1996 à juillet 1997, le Gouvernement costa-ricien, avec l'aide financière et technique de la FAO, a lancé un projet consacré à l'aide aux femmes des zones rurales dans le cadre d'une démarche soucieuse de l'égalité des sexes. Ce projet visait à lutter contre la sous-représentation des agricultrices dans les services agricoles et à promouvoir un examen approfondi des politiques en vigueur. Parmi les mesures qui ont été prises, on peut citer l'intégration des services et la décentralisation des institutions. L'action menée dans le cadre du projet s'est déployée aux niveaux local, régional et national; y ont été associés des responsables de l'élaboration des politiques, des experts agricoles, des représentants des organisations non gouvernementales et des représentants d'associations rurales. Les agents d'exécution du projet étaient le Gouvernement costa-ricien, représenté par le Ministère de l'agriculture et de l'élevage, et deux organismes spéciaux : le Bureau ministériel de la condition féminine et le Bureau sectoriel de la condition féminine.

15. La FAO a par ailleurs financé une étude sur la participation des femmes au développement au Costa Rica, qui a servi d'étude de cas pour la publication plus générale intitulée « De l'agriculteur au planificateur et vice-versa : recueil des meilleures pratiques<sup>1</sup> », qui explique la planification du développement participatif.

## **Équateur**

16. Selon les statistiques de la FAO, la population de l'Équateur comptait, en 2001, 12 880 000 habitants, dont 49,8 % de femmes et 36,5 % de ruraux. La population économiquement active était estimée à 39,5 %, dont 25 % travaillant dans le secteur agricole. La proportion de femmes économiquement actives était de 28,4 %, dont 13 % travaillant dans l'agriculture. Selon une étude effectuée par la FAO sur les femmes rurales en Amérique latine et dans les Caraïbes, c'est en Équateur que le taux de participation des femmes à l'activité économique en milieu rural est le plus élevé, en particulier dans le secteur de l'élevage.

### **Activités menées par la FAO en faveur de l'autonomisation des femmes rurales et de l'égalité des sexes**

17. Le programme de la FAO en Équateur s'est constitué autour de plusieurs programmes ayant trait à la participation des deux sexes au développement. Le premier de ces programmes, le Programme spécial pour la sécurité alimentaire, offre un moyen d'améliorer la production et les revenus en proposant de meilleurs choix technologiques et en prévoyant une formation écologique et technique propre à améliorer la qualité de la vie. Ce programme est conçu pour aider les agriculteurs à améliorer leur production vivrière et son rendement et à accroître ainsi leur revenu global. Le deuxième, relatif à la production et à la sécurité alimentaire dans la région d'Ambuquí, visait à améliorer la qualité de vie des habitants de cette région

en matière de sécurité alimentaire. Soucieux de l'égalité des sexes, ce projet prévoyait une coopération à parts égales entre les hommes et les femmes à différents niveaux de la prise de décisions. Troisièmement, la FAO a lancé un projet axé sur les questions relatives à l'environnement, notamment sur la gestion des ressources naturelles dans l'ouest de Oichincha, qui visait à mettre en oeuvre des mesures écologiques efficaces pour les familles d'agriculteurs. Enfin, les projets d'agroforesterie, notamment les projets ayant trait à la vulgarisation agricole et à la gestion de l'agroforesterie, ont commencé à prendre en compte le souci de l'égalité des sexes.

18. Dans le cadre d'une étude spéciale sur le rôle des femmes rurales dans les techniques utilisées après les récoltes, des mesures ont été prises pour stimuler la création de capacités et sensibiliser davantage à cette question les fonctionnaires techniques associés au projet, notamment des mesures d'ordre technique axées sur les familles. On s'est spécialement intéressé aussi à la situation des femmes rurales en matière d'accès au crédit, et un manuel sur les techniques à utiliser après les récoltes a été établi.

19. Grâce à « TeleFood », un projet d'élevage de porcins a permis à 57 jeunes adultes âgés de 16 à 20 ans (43 femmes, 14 hommes), issus de huit communautés de la Vallée du Río Portoviejo (province de Manabi), de recevoir une formation en matière d'élevage et de reproduction des porcins. Il s'agissait de doter les intéressés d'outils qui leur permettent d'élever des porcins afin d'accroître leurs revenus et d'améliorer leur alimentation.

20. Le Programme d'analyse des questions socioéconomiques et des conditions spécifiques de chaque sexe a été présenté en 1998, à des représentants de ministères du Gouvernement équatorien, d'organisations non gouvernementales et de projets de la FAO en Équateur. Il a permis de cerner les besoins particuliers en matière de formation (aux fins, par exemple, du Programme spécial sur la sécurité alimentaire, les possibilités pour les femmes d'avoir accès aux ressources et les politiques nationales et politiques en matière d'égalité des sexes). On a alors pu envisager des ateliers de formation de formateurs dans le cadre du Programme d'analyse des questions socioéconomiques et des conditions spécifiques de chaque sexe et désigner des facilitateurs nationaux que les organismes nationaux et les organisations internationales en Équateur pourraient contacter pour tout ce qui avait trait aux questions relatives à la prise en compte systématique de l'égalité des sexes.

## **France**

21. Selon les statistiques de la FAO, la France comptait, en 2001, 59 453 000 habitants; 26,9 millions de personnes étaient économiquement actives, dont 54,75 % d'hommes et 45,25 % de femmes. La population vivant en milieu rural représentait 24,5 %, dont 3,2 % travaillant dans le secteur agricole. Parmi les femmes économiquement actives, on estime à 2,4 % la proportion de femmes qui travaillaient dans le secteur agricole.

### **Activités menées par la FAO en faveur de l'autonomisation des femmes rurales et de l'égalité des sexes**

22. Les activités de la FAO en France se sont concentrées principalement autour de la collaboration avec l'Institut agronomique méditerranéen de Montpellier.

23. Un premier contact a été pris avec l'Institut en novembre 2002, lors de la participation de la FAO à la conduite d'un séminaire sur la planification participative du développement à l'intention de cadres forestiers algériens. Cette activité s'inscrit dans un effort de plus longue haleine, amorcé en 1996 avec un séminaire organisé conjointement par le Ministère français de la recherche scientifique et de l'enseignement supérieur, le Centre d'études sur les populations et la démographie et la FAO. Ce séminaire a regroupé des participants provenant des universités françaises, des écoles supérieures d'enseignement agronomique ou social, de centres de recherche et d'organisations non gouvernementales. Des spécialistes venant de Suisse et de Belgique y ont aussi été invités. Ce séminaire a permis de faire un état des lieux de la condition de la femme en France et dans les pays francophones.

24. Du 24 au 27 février 2003, la FAO a effectué une mission auprès de l'Institut pour élaborer un programme de haut niveau sur l'analyse des spécificités des deux sexes à l'intention des pays francophones principalement, mais aussi des cadres français qui y participent. Un module de formation de courte durée portant sur le développement rural et l'analyse socioéconomique selon le sexe est prévu pour avril 2004, à l'Institut. Cette formation s'adressera aux étudiants de l'Institut inscrits aux programmes universitaires de maîtrise en développement rural.

25. Par ailleurs, la FAO et l'Institut se sont mis d'accord pour financer deux ou trois stagiaires de l'Institut qui effectueront des études de cas en Méditerranée sur le thème de la condition féminine dans le développement rural. Ils se sont également entendus pour organiser des séminaires et des rencontres avec les décideurs des pays du Sud sur la question de la condition féminine dans le développement agricole et rural, à moyen terme et à long terme.

26. À long terme (cinq ans), il s'agit de constituer un réseau d'expertise francophone pour les questions relatives à la condition féminine, et de faire de l'Institut un centre de ressources et de référence (formation, recherche, séminaires) en la matière. Plusieurs institutions de recherche appartenant à Agropolis, notamment le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement et l'Institut national de la recherche agronomique participent à cette initiative.

## **Japon**

27. Selon les statistiques de la FAO, la population du Japon comptait, en 2001, 127 335 000 habitants, dont 21,1 % vivant en un milieu rural. La population économiquement active était estimée à 53,7 %, dont 3,8 % travaillant dans le secteur agricole. La proportion de femmes économiquement actives était de 41,6 %, dont 4 % travaillant dans l'agriculture.

### **Activités menées par la FAO en faveur de l'autonomisation des femmes rurales et de l'égalité des sexes**

28. En février 2002, la Japan/FAO Association a organisé un séminaire international sur le rôle et l'autonomisation des femmes rurales en matière de sécurité alimentaire. Ce séminaire s'est tenu dans le cadre des préparatifs de l'examen au bout de cinq ans de la mise en oeuvre du Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation (Sommet mondial de l'alimentation : cinq ans après), eu

égard à l'importance de la contribution des femmes rurales à la sécurité alimentaire en Asie. Les organisateurs ont demandé à la FAO de rédiger le discours liminaire, en soulignant les grandes questions qui intéressent la région de l'Asie et du Pacifique.

29. L'Association a invité des représentants nationaux de six pays d'Asie. Les représentants du Japon venaient d'horizons très divers, comptant des chercheurs et des professeurs d'université, des représentants d'organisations non gouvernementales et des spécialistes des questions relatives à la condition de la femme représentant l'Agence japonaise de coopération internationale (AJCI), agence bilatérale, auxquels il a été demandé de partager avec les représentants des autres pays leur expérience et les résultats de leurs travaux de recherche.

30. La FAO et l'AJCI collaborent depuis fort longtemps. En octobre 2002, l'AJCI a demandé à la FAO de l'aider à assurer la formation de ses futurs experts. Une mission a été mise sur pied pour permettre à la FAO de partager avec les futurs experts de l'AJCI ses outils et son expérience en matière d'analyse des questions socioéconomiques et des conditions spécifiques de chaque sexe (ASEG). Cet échange d'informations s'est effectué au cours d'un atelier de trois jours, au cours duquel les participants ont pu expérimenter et élaborer des approches de type participatif soucieuses de l'égalité des sexes dans le domaine de la recherche.

31. La FAO a participé à un séminaire sur la conception de l'égalité des sexes dans le développement chez les marins pêcheurs, qui s'est tenu en novembre 2002, au Centre international de Yokohama, à l'initiative de l'AJCI; un spécialiste des industries de la pêche de la FAO a présenté les activités que la FAO consacre au rôle des femmes dans le secteur des pêches et dans le développement en général.

32. La Japan/FAO Association a récemment entrepris de traduire en japonais le chapitre sur l'Asie de la publication de la FAO consacrée aux femmes rurales comme garantes de la sécurité alimentaire, ce afin de faire prendre conscience au public japonais de l'importance de cette question.

## **Maroc**

33. Selon les statistiques de la FAO, le Maroc comptait, en 2001, 30,4 millions d'habitants, dont 12 093 000 personnes économiquement actives – soit 65,2 % d'hommes et 34,8 % de femmes; 43,9 % de la population vivait en milieu rural, et 35,7 % travaillait dans le secteur agricole. Parmi les femmes économiquement actives, on estime que 55,5 % travaillaient dans le secteur agricole.

34. Selon la Banque mondiale, le Maroc a fourni des efforts appréciables en faveur du développement socioéconomique : indicateurs sociaux en hausse, ouverture du secteur financier, poursuite des politiques de stabilité macroéconomiques. Cependant, les inégalités entre monde rural et monde urbain persistent, malgré les efforts déployés pour réduire ces disparités.

35. Six programmes de la FAO (répartis entre 34 projets, dont 22 financés sur des fonds fiduciaires) apportent une assistance technique et scientifique à forte valeur ajoutée pour faciliter la mise à niveau que mène le Gouvernement dans différents domaines du développement agricole et rural.

36. Vingt institutions appartenant à six ministères bénéficient de l'appui de la FAO. Les domaines privilégiés concourent tous au développement agricole et rural, en relation avec la sécurité alimentaire et la protection des ressources du pays.

**Activités menées par la FAO en faveur de l'autonomisation des femmes rurales et de l'égalité des sexes**

**Atelier de formation à l'analyse des questions socioéconomiques et des conditions spécifiques de chaque sexe, Rabat, 26-30 mars 2001**

37. Les différentes rencontres organisées au cours de missions effectuées au Maroc avaient fait apparaître la nécessité de dispenser une formation à ce type d'analyse, afin d'accompagner la réflexion du Ministère de l'agriculture, du développement rural et des eaux et forêts, ainsi que des autres parties prenantes concernées par l'élaboration d'une stratégie et d'un plan d'action en faveur de la femme rurale.

38. L'atelier en question s'inscrit dans le cadre du processus d'élaboration d'une stratégie nationale en faveur de la femme rurale, mené actuellement par différentes institutions au Maroc.

39. Le but était de renforcer les capacités du personnel des différents ministères à intégrer la dimension féminine dans leurs activités, notamment en utilisant l'ASEG. Cette intégration devrait favoriser une meilleure prise en compte des spécificités des hommes et des femmes dans les projets et programmes des ministères et des organisations non gouvernementales, en particulier en vue de la formulation d'une stratégie nationale en faveur de la femme rurale dans l'optique de la parité.

40. Outre la formation à l'analyse elle-même, la rencontre devait aussi offrir une occasion de procéder à des échanges d'informations sur la « stratégie en faveur de la femme rurale ».

41. Parmi les organismes ayant participé à cet atelier, on peut citer les suivants : Ministère de l'agriculture, du développement rural et des eaux et forêts, Direction de l'enseignement, de la recherche et du développement, Ministère de l'intérieur, Ministère de l'éducation nationale, Ministère de la condition de la femme, de la protection de la famille et de l'enfance et de l'intégration des handicapés, Ministère de la prévision économique et du plan, Ministère des pêches maritimes, Ministère de la jeunesse et des sports, Ministère de l'emploi, de la formation professionnelle, de la solidarité et du développement social, Ministère de la santé et Fondation Crédit agricole pour le microcrédit.

42. Un deuxième atelier de formation à l'analyse socioéconomique selon le sexe est prévu pour 2003.

**Projets TeleFood**

43. Deux projets TeleFood approuvés en 2002 aideront les femmes rurales d'El Jadida et de Settat à améliorer leurs revenus grâce à une unité de cuniculture et d'apiculture.

**Programme de coopération technique**

44. Le Gouvernement marocain a récemment demandé à la FAO d'entreprendre un programme de coopération technique pour une stratégie nationale « Parité et femmes rurales ».



### **Étude sur l'huile d'arganier**

45. Une étude sur l'huile d'arganier a été lancée dans le cadre de la promotion d'activités génératrices de revenus pour les femmes rurales.

### **Programme régional**

46. Le Maroc participe activement au programme régional lancé par le Bureau régional de la FAO pour le Moyen-Orient (Le Caire), notamment dans les activités suivantes :

a) Préparation d'un plan régional de parité hommes-femmes dans le développement, avec tenue de divers séminaires sur les politiques et stratégies d'intégration des questions féminines dans les politiques de développement agricole et rural;

b) Adaptation en langue arabe du Programme d'analyse des questions socioéconomiques et des conditions spécifiques de chaque sexe (ASEG), accompagnée des documents didactiques correspondants;

c) Formation de formateurs pour l'ASEG, notamment participation au séminaire sous-régional organisé en Tunisie, en avril 2002.

### **Slovénie**

47. Selon les statistiques de la FAO, la Slovénie comptait, en 2001, 1 985 000 habitants, dont 51 % de femmes et 50,9 % de ruraux. La population économiquement active était estimée à 51 %, dont 5,7 % travaillant dans le secteur agricole. La proportion de femmes économiquement actives était de 46,5 %, dont 1,9 % travaillant dans l'agriculture.

### **Activités menées par la FAO en faveur de l'autonomisation des femmes rurales et de l'égalité des sexes**

48. Au Sommet mondial de l'alimentation, en 1996, le Service de développement statistique de la FAO a fait paraître le « Programme du recensement mondial de l'agriculture 2000 ». Le rapport de la Slovénie a permis à la FAO de mieux comprendre la situation des femmes rurales dans le pays.

49. En 1996, la FAO a entrepris d'élaborer le Programme national d'action en faveur de l'intégration des femmes rurales dans le développement, en coopération avec le Ministère de l'agriculture. Ce document est en cours de révision en vue d'être soumis au Parlement.

50. La Slovénie a également demandé à bénéficier d'un programme de coopération technique sur le renforcement des capacités d'analyse des questions socioéconomiques et des conditions spécifiques de chaque sexe (ASEG). La FAO a entrepris en 2003 une mission en Slovénie pour recueillir les informations dont elle avait besoin pour finaliser le projet.

51. À l'heure actuelle, la FAO s'occupe également de mettre sur pied un atelier consacré à l'analyse des questions socioéconomiques et des conditions spécifiques de chaque sexe et à l'esprit d'entreprise des femmes rurales, qui se tiendra à Dobrna, en mai 2003. Cet atelier réunira des experts en développement rural et

agricole aux niveaux local, régional et national ou des personnes associées aux activités de promotion de l'esprit d'entreprise chez les femmes rurales – responsables de l'élaboration des politiques, spécialistes des services pour la création d'entreprises ou de la microfinance, responsables de projets de développement, formateurs et spécialistes de la vulgarisation agricole.

52. La Slovénie a pris activement part à diverses initiatives mondiales telles que le Groupe de travail sur la femme et la famille agricole dans le développement rural, des écoles d'été et divers séminaires techniques.

*Notes*

<sup>1</sup> Voir <[http://www.fao.org/sd/2003/PE0103\\_en.htm](http://www.fao.org/sd/2003/PE0103_en.htm)>.